



## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

### NOTE DE SYNTHESE 2025-11-101

#### DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

**Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente la situation financière de la Commune, les grandes orientations de la politique budgétaire et les priorités d'investissement et de fonctionnement pour les années à venir.**

**Il sert de base au débat d'orientations budgétaires (DOB), préalable au vote du budget primitif.**

**Ce rapport met en perspective les évolutions économiques, fiscales et sociales influençant la stratégie financière locale.**

## 1- UN CONTEXTE NATIONAL INCERTAIN : LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETAT SE REVELE DE PLUS EN PLUS FRAGILE

Pour la deuxième année consécutive, la préparation du budget communal, à travers ce rapport d'orientations, se déroule dans un contexte très incertain.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 a en effet été présenté très tardivement au Parlement, le 14 octobre dernier. Celui-ci dispose de 70 jours pour en débattre et amender le projet. Plusieurs groupes politiques ont déjà annoncé vouloir présenter des amendements qui pourraient bouleverser le plan d'économies prévues dans ce PLF. Et comme le Premier Ministre a d'emblée annoncé renoncer à l'utilisation de l'article 49-3-1 de la Constitution, on peut estimer que bon nombre de ces amendements pourront aboutir.

Le budget primitif de la Commune pour l'année 2026 a donc été élaboré en tenant compte des mesures présentes dans le PLF au moment de la rédaction de ce ROB. La modification de certaines de ces mesures auront un impact certain sur le budget de la Ville qui devra dès lors être modifié en conséquence.

Le projet de loi de finances a l'ambition d'endiguer la dégradation des comptes de l'Etat. Sur ce sujet le constat est sans appel :

- Un déficit public de 5,4 % du PIB, le plus élevé de l'Union Européenne et un objectif fixé à 4,7 % en 2026 dont on sait qu'il sera difficilement atteignable.
- Une dette de 3 434 Mds € représentant 115 % du PIB. En comparaison, la dette représentait 2 281 Mds € en 2017. Seules deux nations sont dans une situation d'endettement plus lourde que la nôtre : la Grèce (152 % du PIB) et l'Italie (138 % du PIB). Mais ces deux nations ont commencé depuis plusieurs années à réduire leurs déficits.



- Une charge de la dette qui représente 53,3 Mds € en 2025 et qui ne cesse d'augmenter (46,6 Mds € en 2024). La prévision pour 2026 est de 59,3 Mds €, soit le deuxième poste budgétaire de l'Etat après l'Education Nationale.
- Les taux d'intérêt que supporte la France sont actuellement de 4,50 % (à 30 ans) à comparer au taux de 2,61 % appliqué pour l'Allemagne.
- L'Etat annonce devoir emprunter 310 Mds € supplémentaires en 2026 dont une partie servira... au remboursement de sa dette.
- La croissance envisagée pour 2026 est de 1 % (0,7 % en 2025) mais elle repose pour l'essentiel sur une augmentation de la demande intérieure alors qu'on constate un ralentissement général dans ce domaine, chez les particuliers comme chez les entrepreneurs, en raison de l'instabilité politique.
- Enfin un critère trop souvent caché : le taux de pauvreté publié par l'INSEE qui recense le nombre d'habitants dont le revenu est inférieur à 1 288 € pour une personne seule atteint 15,4 %, soit 9,8 millions d'habitants, un niveau jamais atteint depuis son instauration.

Le PLF 2026, comme indiqué supra, a l'ambition de ralentir la dégradation des comptes publics. Les mesures présentées aux parlementaires, dont on sait qu'elles feront l'objet de 1 521 projets d'amendements, concernent entre autres les ménages et les collectivités.

#### Sur les ménages :

- Prorogation de la contribution différentielle sur les hauts revenus (> 250 K€ annuels)
- Taxe sur le patrimoine financier des holdings familiales
- Gel du barème de l'impôt sur le revenu
- Suppression de l'abattement de 10 % sur les pensions de retraites et son remplacement par un abattement forfaitaire de 2 000 €
- Fiscalisation des indemnités journalières pour les maladies de longue durée
- Suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité
- Baisse du seuil de franchise pour les autoentrepreneurs.

#### Sur les collectivités territoriales :

- Un effort de 4,7 Mds € leur sera demandé, au regard des 2,2 Mds € dans le PLF 2025. Cela représente 15,6 % de l'effort total alors que la dette des collectivités représente 6,5 % de la dette de la France.
- Le dispositif de lissage des recettes de fonctionnement (DILICO), inventé en 2025, sera doublé pour atteindre 2 Mds €. Il concerne 4 000 collectivités, soit 2 fois plus. La répartition sera la suivante : 720 M€ sur les communes, 500 M€ sur les EPCI, 500 M€ sur les régions, 280 M€ sur les départements. Le versement s'effectuera sur 5 années au lieu de 3. La péréquation, c'est-à-dire la part que conserve l'Etat, atteindra 20 % au lieu de 10 % en 2025.
- Fonds de compensation de la TVA : les dépenses de fonctionnement concernant l'entretien lourd ne seront plus prises en compte (15 600 € perçus en 2025).
- La TVA versée aux EPCI en compensation de la suppression progressive de la CVAE sera écrétée du taux de l'inflation.
- Compensation de la Taxe sur le Foncier Bâti : la compensation sur les locaux industriels sera écrétée de sa dynamique. Perte de recettes estimée pour la Commune : 160 000 €.
- Baisse de 23 % du Fonds Vert : 1,74 Md € au lieu de 2,27 Mds €.
- DGF (dotation globale de fonctionnement) « gelée » pour les communes qui la touchent.



- Création d'une DGF « Régions » en remplacement de la part de TVA : la dynamique de cette recette ne sera plus prise en compte.
- La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) sera remplacée par un Fonds d'Investissement pour les Territoires qui englobera l'actuelle dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation politique de la Ville. Il sera réservé en quasi-totalité aux collectivités rurales et aux collectivités urbaines en difficulté. Villebon avait touché 93 000 € au titre du DSIL en 2023 pour l'aménagement de la cour Oasis à La Roche, 25 481 € en 2024 pour l'éclairage du gymnase Marvingt, et 27 542 € en 2025 pour le remplacement du système de sécurité incendie de l'hôtel de ville.
- La cotisation à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) augmentera de 3 points en 2026.

## 2- LES STRATEGIES DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Les stratégies présentées aux élus et aux services reprennent les points forts de la politique de la Municipalité :

- Offrir aux Villebonnais un service public de qualité et accessible à tous grâce à des tarifs adaptés aux ressources de chacun,
- Poursuivre les opérations initiées dans le cadre du Plan Climat,
- Améliorer les dispositifs de sécurité dans la ville,
- Confirmer le soutien au tissu associatif,
- Confirmer le haut niveau des politiques de solidarité,
- Ne pas augmenter les taux d'imposition locale,
- Ne pas augmenter l'endettement de la Ville par rapport à son niveau du début de mandature,
- Préserver un taux d'épargne positif.

Compte tenu de l'année électorale, le choix a été fait de ne pas lancer de nouveaux investissements d'importance, de continuer à améliorer l'existant et de poursuivre ou d'achever les chantiers de la mandature en cours. La future Municipalité disposera ainsi de toute latitude pour mettre en œuvre les projets qui auront été choisis par les Villebonnais, d'autant plus que la situation financière très solide permettra encore des investissements importants.

### 2-1 La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à 31 M€, dont 28,5 M€ pour les dépenses réelles.

Les prévisions de dépenses ont été faites à partir du réalisé de l'année 2024 et du réalisé du premier semestre 2025 auxquels ont été affectés des coefficients d'augmentation liés à l'inflation. Les dépenses réelles de fonctionnement ne dépasseront pas celles prévues au budget primitif (BP) 2025 et les baisses envisagées sur le chapitre 011 (charges à caractère général) viendront compenser en grande partie les augmentations d'autres chapitres.

Les prévisions de recettes resteront prudentes compte tenu des éléments présents dans le PLF. Le chapitre 70 (vente des produits et services) fera l'objet d'une revalorisation de 1,2 % qui correspond à l'inflation constatée de septembre 2024 à septembre 2025.

### 2-2 La section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer à 9,6M€ dont 7,8 M€ en dépenses d'équipement.



Les principales subventions attendues proviendront de la Région à travers le Contrat d'Aménagement Régional et de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay à travers le Soutien à l'Investissement Communal, le Soutien à l'investissement Voirie et le Fonds de transition Ecologique.

Un emprunt d'équilibre, de l'ordre de 5,7 M€ viendra équilibrer la section d'investissement mais on sait que son montant sera fortement revu à la baisse, comme les années précédentes, au moment de l'intégration des excédents de l'exercice 2025.

### 3- LES PREVISIONS BUDGETAIRES

#### 3-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à près de 31 M€, en légère hausse (+0,36 %) par rapport au BP 2025.

Les tendances de chacun des chapitres sont les suivantes :

- Le chapitre 013, intitulé « atténuation de charges », est prévu en hausse de + 13 %. Au vu des réalisations de 2024 (125 K€) et celles de 2025 qui atteignent mi-octobre 125 000 €, une prévision à cette hauteur semble pertinente.
- Le chapitre 70, intitulé « produits des services, du domaine et ventes diverses », est en progression de près de 80 000 €. Cela s'explique par l'évolution de la fréquentation et par la revalorisation limitée des tarifs municipaux proposée à 1,2 %. Ce chapitre dépasserait alors les 2 M€.
- La progression du chapitre 73, intitulé « Impôts et taxes », (+160 K€) est due à la réévaluation du montant de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) afin d'égaler celle perçue en 2025 (450 000 € reçus pour 288 000 € prévus au BP 2025). L'attribution de compensation est indiquée au montant voté lors de la dernière CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), soit 16,4 M€.
- Le chapitre 731, intitulé « impositions directes » comprend la fiscalité et quelques taxes. L'hypothèse pour estimer la fiscalité 2026 est une hausse des bases de 1,2 %, comprenant la revalorisation des valeurs locatives basée sur l'inflation et leurs évolutions physiques. Depuis sa mise en place, le coefficient correcteur ne cesse de croître, une augmentation de ce prélèvement (+70 K€) semble inévitable. Le montant total prévisionnel de la fiscalité atteindrait alors 9,7 M€.

Sur ce chapitre se comptabilisent également :

- la taxe sur l'électricité et sur les pylônes électriques espérée à hauteur de 355 K€,
  - la taxe additionnelle aux droits de mutation prévue à hauteur de 500 K€,
  - la taxe locale sur la publicité extérieure attendue à hauteur de 100 K€.
- Le chapitre 74 est intitulé « dotations et participations ». Les subventions de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne, qui ont connu une forte hausse en 2025, sont attendues au même niveau pour 2026 (1,4 M€). Le nouvel écrêtement de la compensation sur les locaux industriels, estimé à 160 K€, vient diminuer ce chapitre.
  - Le chapitre 75, intitulé « autres produits de gestion courante » a une progression de 3 % calculée avec la prise en compte en année pleine de la revalorisation des loyers votée au cours de l'année 2024 (+5 K€).



### 3-2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 28,5 M€ en légère baisse (0,58 %) par rapport au BP 2025.

- Le chapitre 011, intitulé « charges à caractère général », atteindrait 5,73 M€, en diminution de 5,8 %. Les montants ont été inscrits au plus près des réalisations de l'année 2024 et du premier semestre 2025 extrapolées sur l'année entière. La continuité de service a été privilégiée sans ajout de nouvelles dépenses, de nouveaux projets. Ceci permettra de rajouter au cours de l'année 2026 des crédits en fonction des propositions validées lors des élections.
- Le chapitre 012, intitulé « charges de personnel et frais assimilés » est envisagé à 18,47 M€, en stagnation (+0,2 %). Ces crédits sont établis par rapport aux réalisations estimées de 2025 où sont ajoutés notamment 3 points supplémentaires à la cotisation employeur à la CNRACL pour un coût de + de 210 K€.
- Le chapitre 014, intitulé « atténuations de produits », atteindrait 1,93 M€. La contribution au FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile-de-France) étant en constante augmentation, +100 K€ ont été prévus afin d'atteindre 1,3 M€. Le prélèvement lié aux dispositions de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains) a été réévalué face au risque de carence de logements sociaux. La provision pour la CRFP (contribution au redressement des finances publiques) a été prévue à l'identique du réalisé 2025. Les informations sur le DILICO sont non définitives. Une hypothèse incertaine fait varier le montant du simple au double. Le choix a été fait de ne prévoir ni le remboursement d'une part de la contribution de 2025, ni le probable versement de 2026. Les montants seront inscrits en recettes et en dépenses au budget supplémentaire 2026.
- Le chapitre 65, intitulé « autres charges de gestion courante », est planifié à 2,08 M€. La Collectivité poursuit son soutien aux différentes associations malgré un contexte contraint. De plus, plusieurs dépenses prévues précédemment au chapitre 011 sont à imputer pour une somme équivalente au chapitre 65 (les droits d'auteur musicaux, les prix décernés lors de cérémonies...).

La subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale reste à un niveau très élevé (325 K€) pour lui permettre de poursuivre ses politiques de solidarité et d'accompagnement des Villebonnais les plus fragiles, en particulier les familles de l'hôtel social.

Le chapitre 66, intitulé « charges financières », est prévu à 0,3 M€. Les charges financières sont, cette année encore, revues à la baisse.

### 3-3 La section d'investissement

Les dépenses d'équipement, qui avoisineront 7,8 M€, comprennent d'abord les crédits de paiement des autorisations de programme votées. Les crédits de paiements 2026, actés lors des dernières révisions votées, ne seront pas revus pour le BP 2026. Certaines autorisations de programme seront mises à jour car leur durée sera allongée.

Le budget primitif proposera les crédits de paiement pour les opérations suivantes :

- La construction d'un nouveau centre technique municipal à hauteur de 2 800 000 €.



- La poursuite du programme Ad'AP à hauteur de 450 000 €. Le marché n'a pas pu être attribué en 2025 car la collectivité est en attente du passage en commission permanente de notre dossier de demande de Contrat d'aménagement régional.
- La construction d'un nouvel EAJE (Etablissement d'accueil du jeune enfant) prévoit des crédits à hauteur de 100 000 € pour 2026 afin de compléter les études sur ce chantier.
- Le nouvel aménagement du parking Jacques Brel à hauteur de 1,2 M€.

Hors AP-CP, les principales opérations inscrites au budget concerteront la continuité du vaste plan de remplacement des éclairages en LED qui permettra une diminution des coûts en énergie : Salle de boxe du gymnase, Conservatoire : changement de la chaudière et éclairage, modernisation de l'éclairage public sur la voirie, amélioration de l'isolation thermique de 2 logements.

A cela s'ajoute, dans le cadre du Plan Climat, l'augmentation du nombre de véhicules propres dans la flotte automobile.

Les travaux de l'allée du Beau Site, qui ont démarré en 2025 sur le réseau d'eaux pluviales, avec la réfection complète de la voirie, s'achèveront en 2026.

Les sols amortissants usés des aires de jeux seront rénovés.

L'investissement 2026 comprendra comme chaque année des travaux de réfection et d'entretien lourd dans plusieurs bâtiments communaux, notamment le centre de loisirs pour 350 000 € ou les écoles (ex. : sanitaires de l'école maternelle des Casseaux, remise en état du préau de l'école maternelle de la Roche).

Des crédits pour l'amélioration de la sécurité (renouvellement de poteaux incendie, alarmes des différents bâtiments communaux, batterie de secours pour les équipements de sécurité) sont également prévus. Des travaux pour la conservation des espaces verts et le remplacement de deux passerelles sur l'Yvette seront programmés également.

En outre, et comme chaque année, une enveloppe d'investissement sera attribuée par pôle pour les achats des services et l'entretien des bâtiments.

Les crédits de la surcharge foncière étalée sur deux ans (2025 -2026) accordée au groupe Polylogis seront également inscrits (325 000 €).

Les dépenses financières dont le remboursement annuel de la dette en capital avoisinera les 1,75 M€.

L'ensemble de ces dépenses seront financées par :

- Le FCTVA sur les dépenses d'investissement 2024 : 350 000 €.
- La taxe aménagement : 100 000 €,
- Les cessions des véhicules remplacés : 90 000 €,
- Le Soutien à l'Investissement Voirie de la CPS : 250 000 €,
- Le Soutien à l'Investissement Communal de la CPS : 300 000 €
- Le Contrat d'Aménagement Régional : 150 000 €,
- Le solde du fonds de concours Transition écologique de la CPS : 65 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 1 136 000 €,
- Un emprunt prévisionnel pour 2026 : 5 696 000 € qui sera fortement diminué lors de la reprise des excédents de 2025.

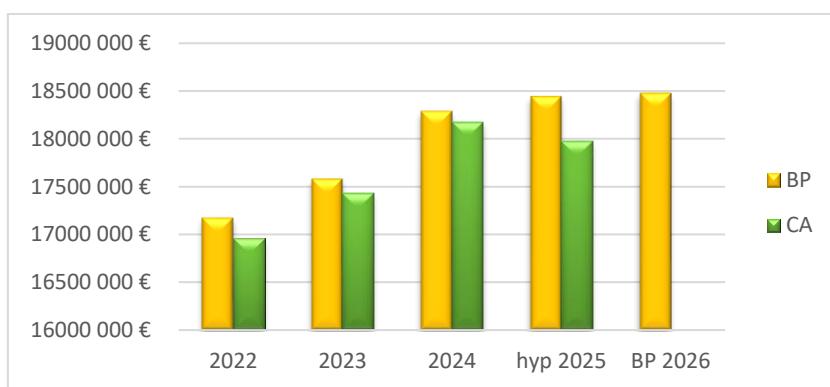
D'autres financements continueront à être recherchés : une demande sera tentée au Fonds d'Investissement pour les Territoires (ex-DSIL), budget participatif régional où annuellement plusieurs projets villebonnais sont récompensés...



## 4- FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel (18,4 M€) représentent un enjeu majeur pour l'équilibre financier du budget car elles en constituent une part significative à hauteur de 64,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Dans ce contexte, il est essentiel de garantir une gestion rigoureuse et prévisionnelle des dépenses liées au personnel, tout en prenant en compte les projets de la municipalité et les contraintes budgétaires.

### Contexte et évolution des dépenses de personnel



A effectif constant, le budget du personnel augmente chaque année sans que la Municipalité puisse limiter cette tendance. Depuis 2020, l'augmentation moyenne annuelle est de 1,92 %. Une part importante de dépenses dites exogènes vient grever la masse salariale chaque année rendant les leviers de plus en plus difficiles à mettre en œuvre.

Les flux entrées sorties restent le levier le plus important. Des économies sont réalisées notamment sur les postes non pourvus faute de candidatures adaptées à nos recherches.

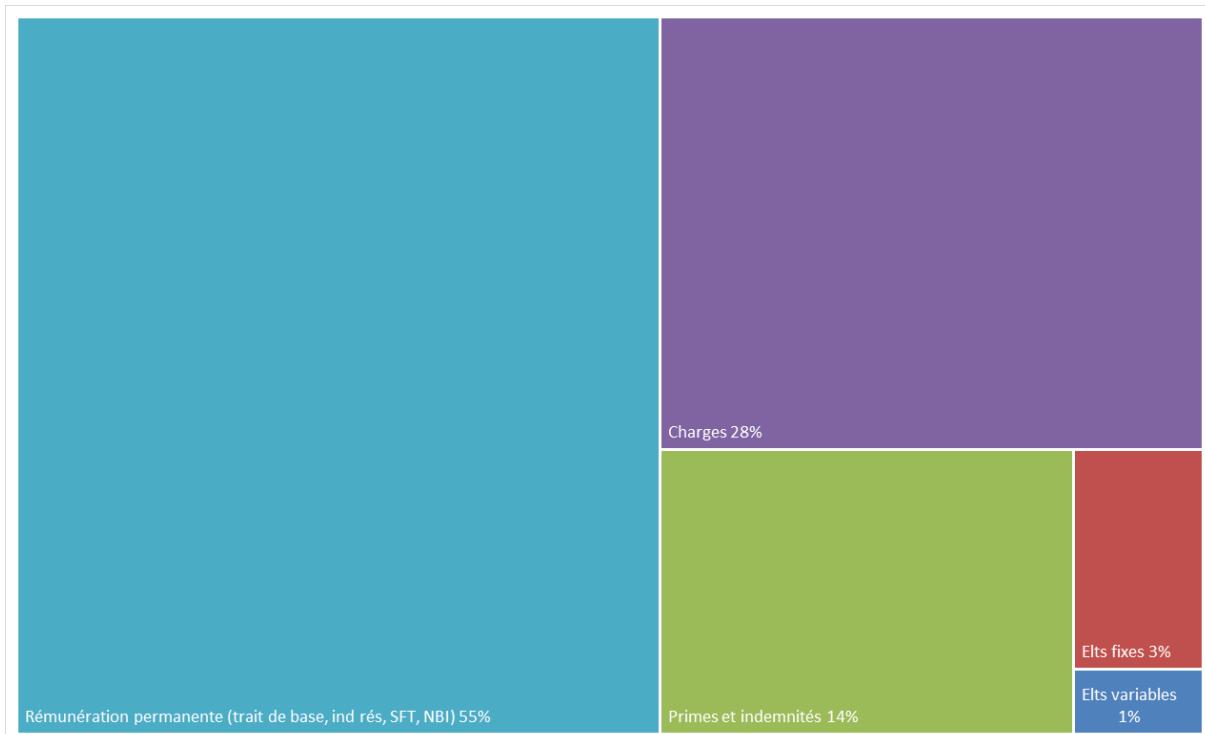
Les hypothèses d'évolution pour 2026 sont les suivantes :

Mesures	Coût estimé sur 2026
<b>Flux entrées sorties</b>	<b>- 121 934 €</b>
Remplacement (4)	87 935 €
Création (1)	42 913 €
Stagiaire école (3)	9 996 €
Retraite (10)	- 262 778 €
<b>Constantes de paye</b>	<b>223 047 €</b>
CNRACL + 3pts	210 062 €
SMIC + 1%	12 985 €
<b>Enveloppes</b>	<b>40 659 €</b>
Elections municipales	15 641 €
Déroulement de carrière	12 573 €
Participation employeur mutuelle et prévoyance	12 445 €
<b>Total général</b>	<b>141 771 €</b>



Pour l'année à venir, une création de poste est envisagée pour les services techniques sur un poste de chargé d'opération. Par ailleurs, comme chaque année, la Ville recruterá plusieurs dizaines de jeunes durant les périodes de vacances d'été et d'automne.

## Composition des rémunérations

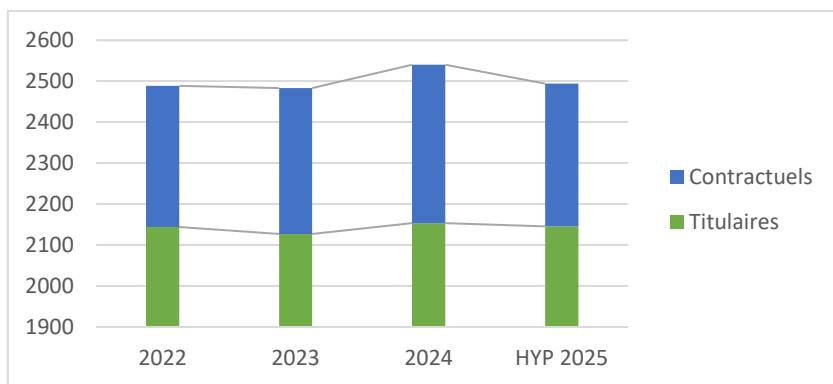


Moins de 20 % des éléments constituant les rémunérations sont susceptibles d'être modifiés par des mesures municipales. Il s'agit principalement du régime indemnitaire et des heures supplémentaires. La Nouvelle Bonification Indiciaire est versée à 61 agents titulaires pour un montant brut annuel de 57K€, quant aux avantages en nature, ils représentent 10 K€.

Les autres composantes dépendent de mesures gouvernementales, du Glissement Vieillesse Technicité (2,7 % pour les titulaires contre 5,3 % pour les contractuels) et du turnover (4,48 % sur les 12 derniers mois).

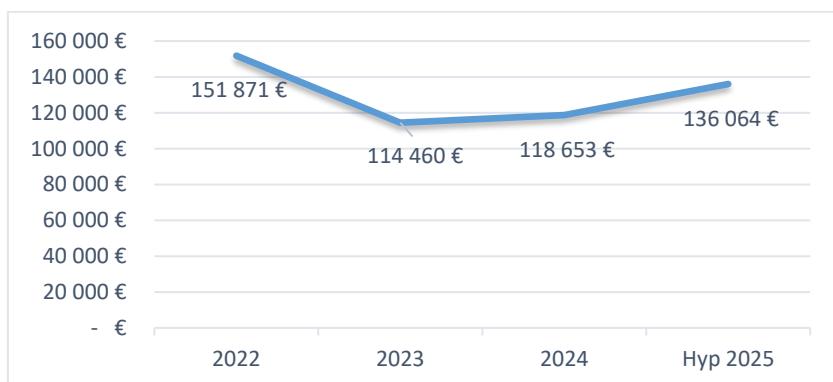
## Le régime indemnitaire

Depuis la mise en place du RIFSEEP en 2017, les indemnités versées sont stables et varient principalement en fonction des profils de poste (cotation) et de l'expérience acquise (expertise).

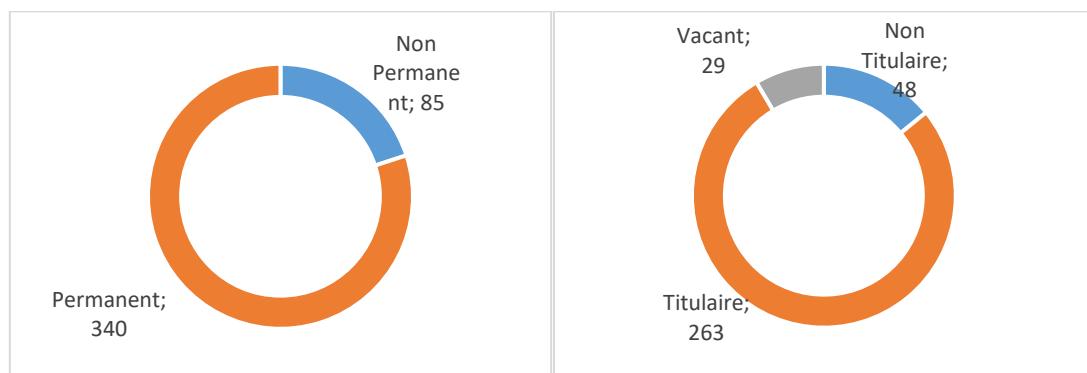


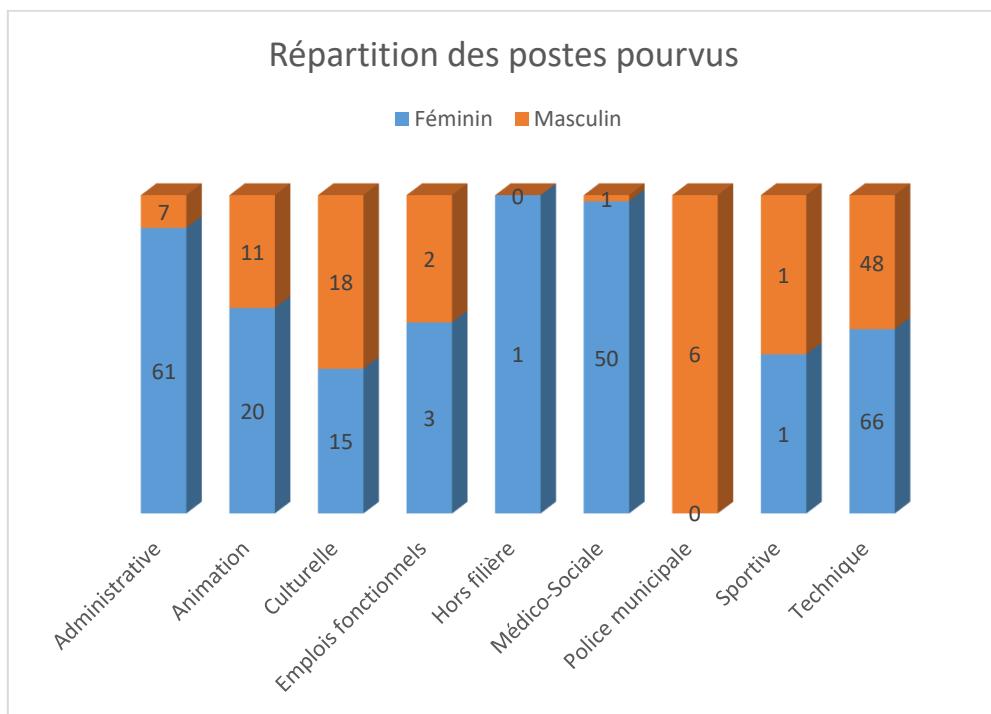
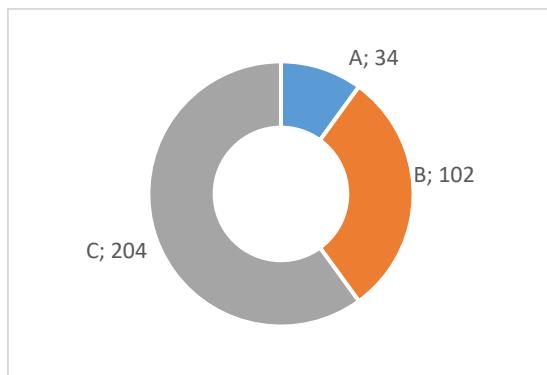
## Le chômage

Les **allocations pour perte d'emploi** sont prises en charge par la Commune avec un nombre de dossiers compris entre 12 et 20 en moyenne. L'estimation de cette enveloppe est difficile à fixer compte tenu de facteurs non maîtrisables (durée de travail sur la commune, rémunération, reprise d'une activité, formation pendant la période de chômage...).



## Les effectifs





Pour information, un emploi est déclaré **vacant** lorsque le titulaire du poste est :

- radié des effectifs pour cause de départ définitif,
- en détachement au sein de la Commune (stage, emplois fonctionnels),
- en détachement vers une autre administration,
- en disponibilité de moins de 6 mois.

Il arrive parfois que 2 emplois soient inscrits au tableau des effectifs pour 1 seul agent en poste, c'est notamment le cas pour un détachement pour stage au sein de la Commune.

Etudier les **catégories hiérarchiques**, c'est analyser le taux d'encadrement mais aussi le déroulement de carrière. L'équilibre entre l'organigramme théorique et l'adéquation des profils et du statut de l'agent est essentiel pour s'assurer que le niveau d'exigence attendu sur les postes correspond aux



compétences des agents. Le niveau hiérarchique de la Collectivité progresse grâce aux dispositifs de reclassement d'une part, mais aussi à la modification des lignes directrices de gestion d'autre part.

Les femmes représentent 71 % des effectifs avec une présence dans toutes les filières à l'exception de la police municipale.

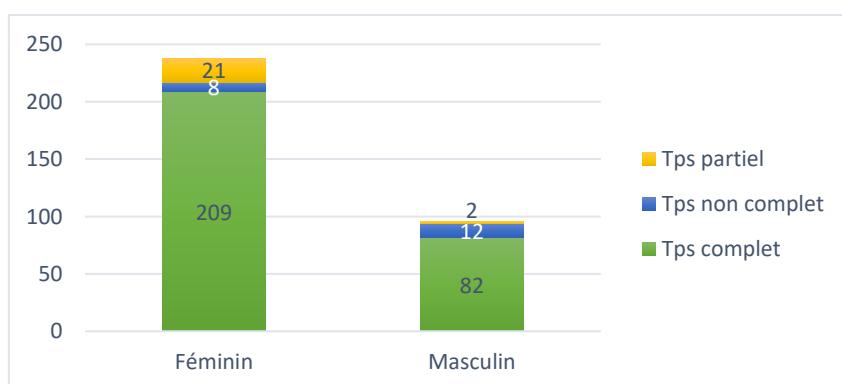
## L'âge

La moyenne d'âge des titulaires est de 49 ans contre 38,5 ans pour les non titulaires. L'âge moyen des femmes est de 46 ans et de 41 ans pour les hommes. Se pose de plus en plus la question de la pénibilité de certains emplois (notamment petite enfance et technique) avec la conséquence du maintien dans l'emploi lorsque des reclassements sont nécessaires.

Enfin les anticipations de départs en retraite sont de plus en plus difficiles à construire compte tenu de réformes successives rendant les dispositifs complexes.



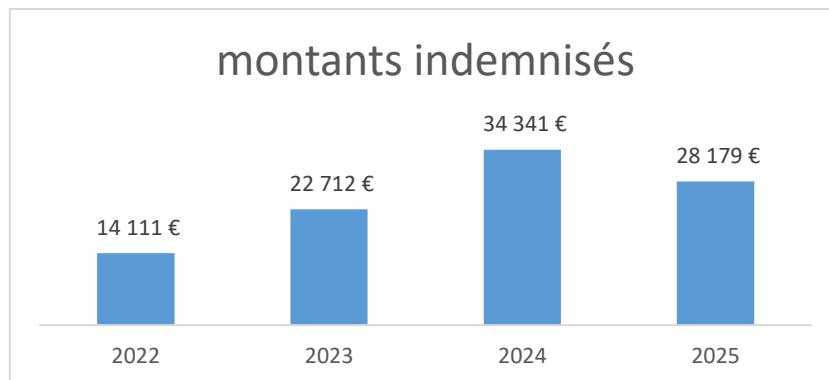
## Le temps de travail



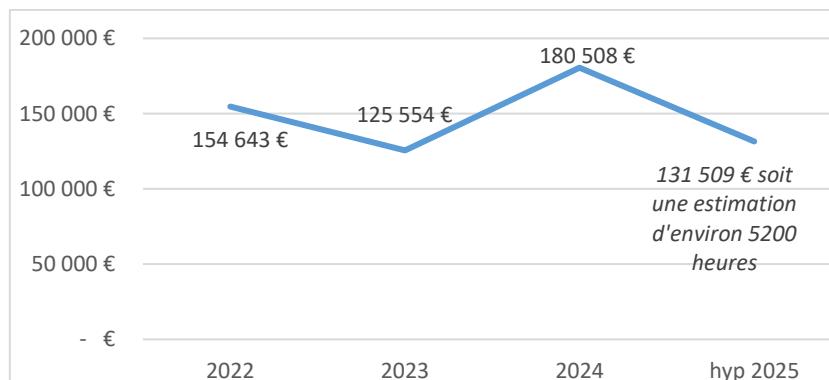


Les postes à temps non complet sont créés à l'initiative de l'autorité territoriale à l'inverse des temps partiels de droit ou sur autorisation qui sont liés à une demande expresse des agents, principalement demandés par des agents féminins 94 % des postes sont pourvus à temps complet.

Le **compte épargne temps** est décliné en jours de congés à poser ou bien indemnisés. Chaque année, une enveloppe est consacrée à ce financement qui s'opère en février.



L'indemnisation des **heures supplémentaires** est régulée afin d'équilibrer temps de repos ou compensation financière. Pour 2026, l'enveloppe prévisible s'inscrit dans la moyenne des années précédentes en tenant compte de la tenue des élections municipales. 75% des heures supplémentaires sont perçues par des agents de catégorie C. En 2024, le montant important est la conséquence de l'indemnisation des agents ayant participé à la gestion des inondations.



La gestion des dépenses de personnel constitue un enjeu à la fois financier et organisationnel. Identifier les leviers permettant d'allier maîtrise des coûts et qualité du service public demeure un objectif prioritaire. Les projections financières soulignent qu'une approche rigoureuse, reposant sur une planification anticipée des recrutements et une optimisation de la gestion des ressources humaines, est indispensable pour relever les défis futurs.



## 5- LES ECHANGES FINANCIERS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS- SACLAY

Les dernières CLECT indiquant les montants de l'AC (attribution de compensation) 2026, du 4 juin et du 17 septembre 2025, prévoient une attribution de compensation de 16 429 440,96 € en fonctionnement, et une attribution de compensation d'investissement à verser de 196 907,08 €. Des échanges avec la CPS sont en cours sur le programme des travaux 2026 pour les eaux usées et eaux pluviales. Une CLECT viendra confirmer le montant définitif de l'AC d'investissement qui devrait se monter au maximum à 90 K€.

La Dotation de Solidarité Communautaire : La révision du calcul de la DSC en raison de la diminution puis de la suppression annoncée de la CVAE et de son remplacement par un versement de TVA a été actée lors du Conseil communautaire du 27 novembre 2024. Elle se compose d'une part fixe, en fonction de la moyenne des années 2020 à 2022 et une part dynamique d'évolution des CFE (cotisation foncière des entreprises), IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) et TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales). La part fixe pour Villebon-sur-Yvette est de 59 383 €. Le montant perçu en 2025 a été de 455 668 €. Un montant identique est espéré pour 2026.

Le montant du Soutien à l'Investissement Voirie (SIV) en fonction des dépenses prévues par la collectivité pourrait atteindre le plafond possible, soit près de 360 000 €. Toutefois, le SIV est au final calculé sur le montant réellement mandaté. Par prudence, le BP prévoit un SIV identique à celui perçu en 2025, soit 250 000 €, calculé sur les dépenses mandatées en 2024.

Le Soutien à l'investissement Communal (SIC) attribué à notre commune est de 797 380 € sur la période 2023-2028. En 2024, 47 921 € ont été sollicités pour la construction du Skate-Park. En 2025, le solde de 749 459 € a été sollicité pour la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal. Les premiers versements sont attendus en 2026 en lien avec l'avancée des travaux.

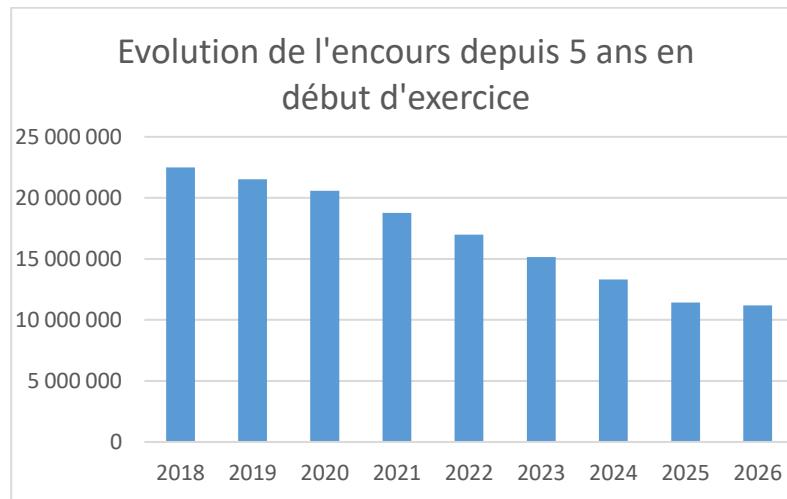
Le fonds de Transition Ecologique est un dispositif exceptionnel pour 2024 et 2025. Il s'agissait d'un fonds de 136 543 € par année. La totalité du fonds sera sollicité en 2025 pour financer notamment les travaux d'installation de leds sur la voie publique. Les soldes de ce fonds seront perçus en 2026.

CPS	Montant HT prévu initialement	Fonds Transition Ecologique 2024	Fonds de transition écologique 2025	SIC 23-28
Part fixe		50 000,00	50 000,00	797 380,00
Part variable		86 543,00	86 543,00	
	273 086,00	<b>136 543,00</b>	<b>136 543,00</b>	<b>797 380,00</b>
Décarbonation véhicules (achat 2024)	63 713,60	31 856,80		
Travaux installation LEDS voie publique (travaux 2024)	88 000,00	44 000,00		
Construction d'un skate park	300 000,00			47 921,00
Construction d'un CTM				749 459,00
Remplacement leds école (2025) : Mat Perrault + Mat Casseaux	50 000,00	25 000,00		
Décarbonation véhicules (véhicules 2025)	82 746,63	35 686,20	5 687,11	
Travaux installation LEDS voie publique (travaux 2025)	129 400,00		64 700,00	
LEDS Voie publique (phase 2)	94 760,45		47 380,21	
Remplacements de projecteurs CCJB	50 000,00		18 775,68	



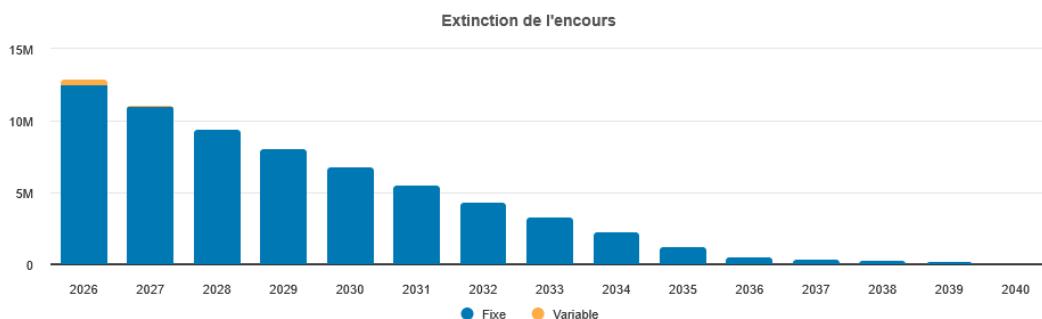
## 6- POURSUITE DU DESENDETTEMENT

La Commune continue à se désendetter. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû (CRD) devrait être de 11 421 755,80 €. A cela, il convient de rajouter un emprunt de 1,5 M€ souscrit fin 2024 et non tiré à ce jour.

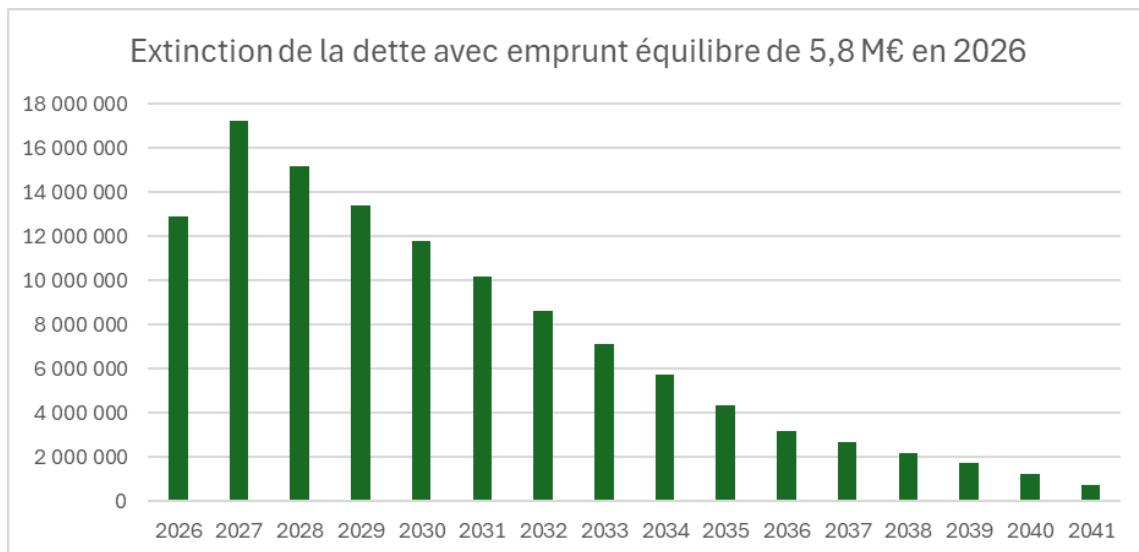


La structure de la dette communale se présentera au 31 décembre 2025 de la manière suivante (avec l'engagement du nouvel emprunt non tiré à ce jour) :

- 12 emprunts au total contractés auprès de 6 établissements bancaires, les deux plus anciens datant de 2010. 2 emprunts se termineront dès le début d'année 2026.
- 11 emprunts à taux fixe et 1 emprunt à taux variable.
- Leur durée de vie moyenne est de 4 ans et 6 mois. 30 % des emprunts ont une durée de vie inférieure à 5 ans. La durée résiduelle moyenne est de 8 ans et 10 mois.
- Le taux moyen de ces 12 emprunts au 31/12/2025 est de 2,51 %.
- 100 % de l'encours de dette est classifié selon la Charte de Bonne Conduite (CBC) dite Gissler dans la catégorie A1 (la meilleure classification en matière de risque). Les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1 – emprunts à risque faible.



Le besoin d'emprunt pour financer la globalité des projets prévus en 2026 est estimé à 5,8 M€ hors prise en compte des résultats des exercices antérieurs.



## 7- EPARGNE

Les propositions budgétaires indiquées ci-dessus permettraient de dégager une épargne brute de 2 482 K€.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Epargne Brute	3 413 K€	2 915 K€	3 034 K€	4 965 K€	2 216 K€	2 482 K€
Epargne nette	1 609 K€	1 121 K€	1 212 K€	3 112 K€	332 K€	637 K€

L'épargne nette est une source de financement de l'investissement. Lorsque celle-ci diminue, il convient soit de diminuer l'investissement, soit de trouver d'autres sources de financement. Comme expliqué précédemment, la Commune développe la recherche de subventions et possède une marge de manœuvre très satisfaisante sur l'emprunt, ces deux moyens de financement permettant de garantir un haut niveau d'investissement pour 2026 et les années suivantes. De plus, par prudence, l'épargne nette prévisionnelle calculée lors du BP est nettement inférieure à celle définie lors du compte administratif (épargne nette BP 2023 : 147 K€, BP 2024 : 518 K€).